

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**Séance du 20 octobre 2022**

L'an deux mille-vingt-deux, le 20 octobre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 14 octobre 2022.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents : 34 jusqu'au point 10, 35 à partir du point 11.**

**Nombre de pouvoirs : 6**

**Nombre de votants : 40 jusqu'au point 10, 41 à partir du point 11.**

***Etaient présent(e)s :***

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECCLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine (arrivée au point numéro 11)

***Absents excusés :***

M. BOONAERT Jean-Philippe, procuration à Mme DEBAISIEUX Nathalie,  
M. BROUTEELE Philippe, procuration à Mme DERONNE Véronique,  
M. DELABRE Aimé, procuration à M. VANECCLOO Serge,  
Mme DUHAYON Monique, procuration à M. FICHEUX Bruno  
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,  
M. RAVET Pierre-Luc, procuration à M. THOREZ Jean-Claude,

***Absents :***

Mme LORPHELIN Martine,  
Mme VILLE Augustine, jusqu'au point 10.

***Secrétaire de séance :***

M. DELVALLE Jean.

## Délibération 2022D150 - Tourisme, voies douces, base nautique et port de plaisance Flandre Lys - Redéfinition de l'intérêt communautaire pour la mise en œuvre du schéma directeur cyclable CCFL.

*La Vice-Présidente expose au Conseil :*

Vu l'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 19 mai 2022 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Flandre Lys,

Vu la délibération 2021D001 du Conseil communautaire du 18 février 2021 relative à la compétence CCFL en matière d'organisation de la mobilité,

Vu la délibération 2021D233 du Conseil communautaire du 14 décembre 2021 relative à l'approbation des grands principes du schéma directeur cyclable intercommunal,

Le schéma directeur cyclable intercommunal prévoit :

- L'aménagement d'itinéraires cyclables d'intérêt communautaires,
- L'aménagement d'itinéraires cyclables d'intérêt local, à aménager sous maîtrise d'ouvrage communale.

Afin de permettre à la CCFL de réaliser les travaux d'aménagements cyclables identifiés comme d'intérêt communautaire, il est nécessaire de redéfinir l'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence voirie, définies dans le bloc de compétences supplémentaires, au point II-C « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ».

A l'annexe 2 des statuts portant définition de l'intérêt communautaire, il est proposé d'ajouter, les éléments suivants :

### *1. Définition :*

*Sont d'intérêt communautaire :*

- *Uniquement pour la réalisation d'aménagements cyclables, les tronçons identifiés comme d'intérêt communautaire dans le schéma directeur cyclable de la CCFL que sont :*

Commune	Nom de la voie	Nombre de mètres linéaires sur la voie
Estaires	Rue du Pont de la Lys (D122D)	409
Estaires	Rue de Lille (D947)	124
Estaires	Rue Emile Roche (Rue du général de Gaulle à La Gorgue)	138
Fleurbaix	Rue Biache	1436
Fleurbaix	Rue des Armées	697
Fleurbaix	Rue des Bassières	788
Fleurbaix	Rue des Crémaillères	623
Fleurbaix	Rue Louis Bouquet D171 et place du Général De Gaulle	2623
Fleurbaix	D22B Rue des Glattignies	451
Fleurbaix	Grand'Rue	1150
Fleurbaix	Longue Rue (D176)	278
Fleurbaix	Rue de Petillon	1415
Fleurbaix	Rue Delpierre D174	555
Fleurbaix	Rue Louis Bouquet D171	2623
Fleurbaix	Rue Mauve	529
Fleurbaix	Rue des Lombards	977
Fleurbaix	Rue Delvas	615
Fleurbaix	Verte rue	174
Fleurbaix	Rue du Moulin	30
Haverskerque	Impasse Ancienne RN16	203
Haverskerque	Rue du Moulin	1607
Haverskerque	Rue de l'église	62
La Gorgue	Rue de la Lys (continuité du pont)	55
La Gorgue	Chemin des Dix Caillous et Chemin des Prairies	1042
La Gorgue	Rue de 8 Mai (D122D)	209
La Gorgue	Rue de Béthune (D122D)	744
La Gorgue	Rue de la Perche	144
La Gorgue	Rue des Clinques (D166)	1086
La Gorgue	Rue des Monts (D322)	1843
La Gorgue	Rue d'En Bas (D122D)	440
La Gorgue	Route de Béthune (mitoyen Lestrem)	210
La Gorgue	Connection entre les giratoires (arrière Rdv Fermier)	1086
La Gorgue	Rue des Bannois (D174)	25
La Gorgue	Rue des Bannois (D174E1)	94
La Gorgue	Rue Verte	399
La Gorgue	Chemin de halage (vélo route)	2200
La Gorgue	Rue du Grand Chemin (D947)	736
La Gorgue	Rond-point rue du Général de Gaulle (D845) et rue de Bethune	506
La Gorgue	Rue du Général de Gaulle (D2945) et rue Jean Mermoz (D2945)	95

La Gorgue	Rue du Général de Gaulle (D2945) et rue Jean Mermoz (D2945)	1067
Laventie	Rue des Monts (D322 et D18)	786
Laventie	Rue de la Gare	330
Laventie	Rue des Bannois (D174)	538
Laventie	Rue des Bannois (D174E1)	94
Laventie	Rue des Clinques (D166)	275
Laventie	Rue du 11 Novembre (D166)	52
Laventie	Verte Rue	399
Lestrem	Cheminement le long de la D122	1150
Lestrem	le long de la D945	1421
Lestrem	Place du 11 Novembre (D845) et Rue du Général de Gaulle (D845)	194
Lestrem	Rue Adam Grunewald (D172E3) + Rue du Maréchal Leclerc	1065
Lestrem	Rue du Général de Gaulle (D845) et (rue de Bethune La Gorgue)	993
Lestrem	Chemin du Halage + Rue du Centre + Rue des Rivières	1215
Lestrem	Route de Béthune (D845)	312
Lestrem	Rue Delflie (D178)	268
Merville	Cavalier SNCF	937
Merville	Cheminement à côté de la D178 - accès motocross	432
Merville	Cheminement le long de l'aérodrome	1434
Merville	D122	485
Merville	D178	1006
Merville	Rue de l'Aérodrome et rue du Docteur Rousseau	1086
Merville	Rue du Général de Gaulle (D122)	524
Merville	Cheminement le long de la RD 122	1063
Sailly-sur-la-Lys	Rabattement vers la véloroute	266
Sailly-sur-la-Lys	Résidence Saint-Arnoult	194
Sailly-sur-la-Lys	Rue Bataille (D176)	2177
Sailly-sur-la-Lys	Rue Blache D174	87
Sailly-sur-la-Lys	Rue de la Chapelle Bohême (D175) et Rue du Moulin (D175)	1365
Sailly-sur-la-Lys	Rue des Clinques (D166)	659
Sailly-sur-la-Lys	Rue des Lauwets (D174E2)	1173
Sailly-sur-la-Lys	Rue du Fief (D166)	1763
Sailly-sur-la-Lys	Rue Ervins (D176)	554
Sailly-sur-la-Lys	Longue Rue (D176)	995
Sailly-sur-la-Lys	Verte rue	372
Sailly-sur-la-Lys	Voie verte en direction de Armentières	1412

Sont exclus de cet intérêt communautaire et restent donc de compétence communale :

- Les aménagements cyclables d'intérêt local.

Sont ajoutés aux domaines d'intervention de la compétence voirie, les éléments suivants :

2. Domaines d'intervention :

Sont d'intérêt communautaire :

- **Les travaux d'aménagements cyclables suivants, réalisés sur les tronçons relevant de l'intérêt communautaire** dans le cadre du schéma directeur cyclable : études topographiques, bornage, signalisation verticale et horizontale, structures, borduration et revêtement de sol, modification et création d'ouvrage d'assainissement, travaux de dévoiement et enfouissement des réseaux concédés, implantation et raccordement de matériel d'éclairage, travaux de déplacement de matériel d'éclairage, travaux de modification, déplacement ou création de clôture, création d'ouvrages d'art réservé exclusivement à la mobilité vélo.
- **Uniquement pour les aménagements cyclables en site propre, créés par la CCFL, l'aménagement des espaces verts** (les aménagements cyclables en site propre sont : la véloroute de la Lys, le chemin des dix cailloux et le chemin des Prairies à La Gorgue, le chemin de halage le long de la Fosse à Lestrem, la Voie verte en direction d'Armentières à Sailly-sur-la-Lys)
- **Les travaux d'entretien des aménagements cyclables créés par la CCFL** : maintenance de la signalisation horizontale et verticale, maintenance de l'état des surfaces créées (surface et borduration), maintenance des ouvrages d'art spécifique créés par la CCFL, ainsi que l'entretien des espaces verts créés par la CCFL.

Sont exclus de cet intérêt communautaire et restent donc de compétence communale :

- Le balayage des voies cyclables créées par la CCFL, hormis pour les voies en site propre créées par la CCFL que sont la véloroute de la Lys, le chemin des dix cailloux et le chemin des Prairies à La Gorgue, le chemin de halage le long de la Fosse à Lestrem, la Voie verte en direction d'Armentières à Sailly-sur-la-Lys)
- L'entretien des ouvrages d'assainissement et d'éclairage, prise en charge des consommations électriques du matériel d'éclairage
- L'entretien des voies cyclables d'intérêt local.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- DELIBERER FAVORABLEMENT pour la modification de l'intérêt communautaire de la compétence voirie conformément aux conditions énoncées,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (40 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Jacques HURLUS**

